Municipalité de Scott
Toujours en mouvement depuis 1895!

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 421-2019
(Règlement modifiant le règlement de construction numéro 200-2007)

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Marie-Michèle Benoit, directrice générale de la Municipalité de Scott, **QUE :**

Le conseil municipal de la Municipalité de Scott au cours de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 a adopté un règlement numéro 421-2019 **modifiant le règlement de construction numéro 200-2007**.

Ledit règlement est entré en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal situé au 1070, route du Président-Kennedy où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À SCOTT, ce 4 septembre 2019.

Marie-Michèle Benoit
Directrice générale